
RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN RÉGIONAL SUR LES MILIEUX NATURELS

MRC DES MASKOUTAINS

5 mai 2022



Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3 | 450-651-2662 | info@crem.qc.ca

ÉQUIPE DE RÉALISATION

CRE Montérégie

Andréanne Paris, Directrice générale

Animation des comités et support à l'élaboration du PRMN.

Katherine Monette, Chargée de projets et chef d'équipe en milieux naturels

Encadrement de l'élaboration et validation du PRMN.

Charles Charrier Tremblay, Agent de projets en milieux naturels et en développement durable

Analyses géomatiques

Anne-Laure Carat, Agente de projets en milieux naturels

Analyses géomatiques, rédaction du PRMN et présentation pour la consultation publique.

Julie Baylet, Agente de projets en milieux naturels

Organisation de la consultation publique, création des capsules de sensibilisation, organisation des comités et rédaction des comptes-rendus.

MRC des Maskoutains

Bénédicte Balard, Agente de liaison des comités de bassin versant

Soutien à l'identification des enjeux et menaces en milieux humides et hydriques.

Alexandra Gatién, Technicienne à l'aménagement

Contexte d'aménagement, outils et stratégies de conservation, révision et arrimage du PRMN avec le SAD.

Pascal Simard, Directeur à l'aménagement

Contexte d'aménagement, outils et stratégies de conservation, révision et arrimage du PRMN avec le SAD.

Denyse Bégin, Agente de communication

Communications.

SOMMAIRE

ÉQUIPE DE RÉALISATION	2
CRE Montérégie	2
MRC des Maskoutains	2
LISTES DES TABLEAUX	5
MISE EN CONTEXTE	6
Qu'est-ce qu'un PRMN ?	6
Les 5 étapes d'élaboration du PRMN	7
ORGANISATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	8
Plan de communication	8
Site internet et capsules vidéos	9
Soirée en présentiel	9
Échanges lors de la rencontre	10
Ravageurs	10
Représentativité des répondant(es) au sondage	10
Couvert forestier	10
Densification des milieux urbains	10
Soirée en virtuel	11
Présentation	11
Échanges lors de la rencontre	11
Harmonisation des actions	11
Friches	11
Analyse de qualité des boisés	12
Niveaux de précision et validation terrain	12
Parution des données pour les milieux humides et forestiers	12
Actions à envisager dans la mise en oeuvre du PRMN	12
Bandes riveraines, entretien et espèces exotiques envahissantes	13
Qualité de l'eau	13
Accès publics	13
Cohabitation avec les zones de conservation	13
Mesure des bandes riveraines, entre ligne des hautes eaux et talus	14
RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	15
Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e) ?	15
Statut des répondant(es)	16
Impressions sur l'état des milieux naturels dans la MRC	16
Critères de conservation des milieux naturels	17
Forces et défis du territoire de la MRC	18
Autres forces et défis rapportés par les répondant(es)	18
FORCES	18
DÉFIS	18
Attentes concernant la mise en place du PRMN	20

Préoccupations envers la mise en oeuvre du PRMN	21
Ce qui pourrait être fait pour atténuer les préoccupations	21
Quelles actions posez-vous pour la conservation des milieux naturels ?	22
Quelles actions seriez-vous prêt(es) à poser pour la conservation des milieux naturels ?	23
Besoins pour réaliser ces actions	23
Vision idéale des milieux naturels	24
ANNEXE QUESTIONS DU SONDAGE	26

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1. Échéancier des rencontres de la consultation publique	8
Tableau 2. Nombre et proportion des répondant(es) par municipalité.	15
Tableau 3. Nombre et proportion des répondant(es) par statut	16
Tableau 4. Perception de l'état des milieux naturels	16
Tableau 5. Critères de conservation des milieux naturels	17
Tableau 6. Principales forces et défis sur le territoire	18
Tableau 7. Attentes envers le PRMN	20

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional sur les milieux naturels (PRMN) la MRC des Maskoutains, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, a organisé une consultation publique afin d'informer les citoyen(nes), mais aussi écouter leurs commentaires, au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre du PRMN.

Qu'est-ce qu'un PRMN ?

À la demande du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), les MRC de l'ensemble du Québec ont l'obligation d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques ou, selon leurs volontés, un plan sur les milieux naturels (PRMN) englobant également les forêts et les milieux champêtres.

Le PRMN est un outil de planification visant à intégrer la conservation des milieux naturels à l'aménagement d'une MRC dans l'objectif de favoriser un développement durable et structurant du territoire. C'est-à-dire considérer l'impact du contexte d'aménagement du territoire sur la conservation des milieux naturels d'intérêt afin d'identifier et justifier les choix quant aux milieux à protéger, restaurer, créer ou destinés à supporter un usage durable. Ces choix doivent également respecter les grands principes suivants :

1. Favoriser l'atteinte du principe de zéro perte nette :

- a. En vertu de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et par l'entremise du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH), l'atteinte aux MHH, soit les impacts sur leur superficie, fonctions écologiques ou biodiversité, doit être compensée en vue d'assurer le principe de zéro perte nette de MHH (MELCC, 2022). La compensation s'effectue via la mise en oeuvre de travaux de restauration ou de création de MHH venant contrebalancer les pertes subites. C'est-à-dire que la compensation doit minimalement permettre de restaurer ou de créer l'équivalent des superficies affectées et qu'elle doit aussi assurer le retour des conditions propices pour les espèces animales ou végétales impactées ainsi que le retour des fonctions écologiques perdues. (MELCC) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2022). *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*. Récupéré le 19 janvier 2022 de :
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/reglement-compensation-mhh.htm>

2. Assurer une gestion cohérente par bassin versant :

- a. Ce principe, qui fait suite au principe précédent, vise le développement d'une vision collective du PRMN et l'identification d'objectifs communs via une large concertation entre les acteurs locaux et la communauté d'une même bassin versant. Il s'agit de s'unir afin de tenir compte des outils de planification de chacun et d'arrimer les différents plans de gestion des milieux naturels.

3. Tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques :

- a. Ce principe permet d'assurer le bien-être socio-économique de la communauté en favorisant à long terme une meilleure capacité d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques en optimisant les services rendus par les milieux naturels.

La MRC des Maskoutains élabore son PRMN depuis 2019 et prévoit publier la version finale d'ici la fin de l'année 2022.

Les 5 étapes d'élaboration du PRMN

ÉTAPE 1 | Amorce de la démarche

Collecte des données nécessaires à l'élaboration du PRMN et mobilisation des acteurs et actrices qui seront impliqué(es) dans le processus de concertation;

ÉTAPE 2 | Portrait du territoire

Réalisation d'un portrait de l'état de situation passé, actuel et projeté du territoire ainsi que des milieux naturels. Le portrait servira de référentiel pour les étapes subséquentes ainsi que le suivi du PRMN.

ÉTAPE 3 | Diagnostic des milieux naturels

Identification des milieux naturels d'intérêt ainsi que des objectifs de conservation en fonction des enjeux environnementaux locaux et régionaux du territoire de la MRC.

ÉTAPE 4 | Engagements de conservation

En se basant sur la planification de l'aménagement du territoire de la MRC, cette étape identifie les milieux naturels à protéger, restaurer, créer ou utiliser de façon durable afin d'atteindre les objectifs de conservation.

ÉTAPE 5 | Élaboration d'une stratégie de conservation

En se basant sur les travaux de concertation, rédaction et intégration aux divers outils d'aménagement de la MRC d'une plan d'action permettant d'atteindre les objectifs de conservation.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

La démarche de consultation publique est une étape importante pour sensibiliser, informer ainsi qu'assurer une mise en œuvre efficace du PRMN. L'objectif est de permettre aux citoyens et aux différents acteurs du territoire d'exprimer leur point de vue et leurs attentes quant au PRMN. Ainsi, en plus d'informer et sensibiliser les citoyen(nes), cette démarche de consultation favorise une mobilisation collective en élaborant une vision partagée de l'avenir des milieux naturels.

Cette consultation a finalement pris la forme d'une soirée de présentation et d'échanges en présentiel avec les citoyen(nes) de la MRC, une soirée en virtuel via la plateforme Zoom ainsi qu'une période de sondage en ligne.

Plan de communication

Tableau 1. Échéancier des rencontres de la consultation publique

Évènement	Date	Lieu
Soirée en présentiel	22 février 2022 de 19h à 21h	233 rang Michaudville à Saint-Barnabé-Sud. Animée par le CRE Montérégie.
Soirée en virtuel	24 février 2022 de 19h à 21h	Plateforme Zoom Animée par le CRE Montérégie.
Période de sondage	Du 10 au 28 février 2022	Site internet de la MRC LIEN . Réseaux sociaux de la MRC. Réseaux sociaux du CRE Montérégie.

Site internet et capsules vidéos

Pour mobiliser les citoyen(es) de la MRC, la MRC a mis en ligne sur son site internet, une page dédiée à promouvoir le PRMN, la soirée de consultation publique et à inciter les citoyen(nes) à participer au sondage en ligne.

[LIEN](#)

La sensibilisation s'est faite à l'aide de capsules vidéo valorisant des points importants du PRMN :

CAPSULE 1 | Démarche du PRMN

Présentation de la démarche d'élaboration du PRMN et de la consultation publique.

CAPSULE 2 | Milieux humides

Définition des milieux humides, de leurs services écologiques et portrait de ces milieux sur le territoire.

CAPSULE 3 | Milieux hydriques

Définition des cours d'eau, de l'impact des activités agricoles et portrait de ces milieux sur le territoire.

CAPSULE 4 | Milieux forestiers

Définition des boisés, de leurs services écologiques et portrait de ces milieux sur le territoire.

CAPSULE 5 | Milieux champêtres

Définition des milieux champêtres (prairies, friches, champs et autres milieux ouverts) et portrait de ces milieux sur le territoire.

Soirée en présentiel

Cette soirée de consultation en présentiel s'est tenue le 22 février à la salle municipale au 233 rang Michaudville à Saint-Barnabé-Sud et a regroupé 11 participant(es) excluant les organisatrices et animatrices du CRE Montérégie ainsi que le personnel de la MRC.

La présentation offerte durant cette consultation est identique à la présentation donnée le 24 février en virtuel exception faite des données de sondage qui ont été mises à jour. Vous trouverez la version téléchargeable présentée lors de la rencontre virtuelle dans la section ci-après.

Échanges lors de la rencontre

Ravageurs

Les chevreuils, couramment accusés d'être d'importants ravageurs de cultures ne sont pas les plus importants ravageurs. Les rats musqués et les ratons laveurs auraient davantage d'impacts. Les agriculteurs et agricultrices présent(es) à la consultation demandent de recevoir de l'aide pour lutter contre ces ravages, notamment aux alentours des milieux naturels et dans les bandes riveraines conformes.

Représentativité des répondant(es) au sondage

Un(e) participant(e) à la rencontre estime que le nombre de répondant(es) aux sondages n'est pas représentatif de la population et que les agriculteurs et agricultrices sont sous-représenté(es).

En 2016, Statistiques Canada a quantifié la population totale de la MRC des Maskoutains à 72 770 personnes âgées de 15 ans et plus. Sur ce nombre, 1 425 répondent au critère d'employabilité les classant dans la catégorie "8. Ressources naturelles, agriculture et production connexe". La proportion d'agriculteurs et agricultrices dans la MRC (incluant les professions apparentées selon la catégorie 8) est alors d'environ 1,9% ([LIEN](#)). Dans ce sondage, les agriculteurs représentent 10,2 % des répondant(es).

Il a toutefois été demandé par un(e) participant(e) de permettre le choix de plusieurs statuts lors de la réponse au sondage afin de prendre en compte les répondant(es) occupant plusieurs fonctions dans les domaines proposés.

Couvert forestier

Un(e) participant(e) estime que l'atteinte de 30% de couvert forestier depuis les 15% actuels sera difficile à atteindre pendant les 10 ans de mise en oeuvre du PRMHH, voire davantage, puisque le territoire est majoritairement agricole.

Densification des milieux urbains

La densification des milieux urbains pose le problème de l'imperméabilisation des sols et l'incohérence avec la lutte contre les îlots de chaleur. De plus, les participant(es) estiment que les


efforts pour pallier ce problème sont encore trop du ressort des agriculteurs et agricultrices alors que les milieux urbains devraient faire leur part.

Soirée en virtuel

Avec les mesures sanitaires actuelles, la MRC a opté pour une seconde rencontre, le 24 février en virtuel, afin de rassembler le plus de citoyen(nes) possible dans la démarche.

Présentation

La seconde rencontre étant en ligne, la MRC met à la disposition du public la présentation enregistrée ainsi qu'une version lisible en PDF, téléchargeable ci-dessous :



The thumbnail shows a presentation slide with the following text:

Plan régional des milieux naturels (PRMN)
de la MRC des Maskoutains

Consultation publique
22 et 24 février 2022

Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

CRE MONTÉRÉGIE

MRC des Maskoutains

Un monde à votre mesure

TÉLÉCHARGER
(pdf)

Échanges lors de la rencontre

Harmonisation des actions

La MRC vise à harmoniser les actions sur l'ensemble des paysages du territoire. Les milieux urbains ne sont donc pas exclus de la démarche. Par exemple, le PRMN prévoit de mettre en oeuvre des actions pour assurer la réglementation en vigueur.

Friches

En raison de leur nature dynamique, soit de la rotation des cultures, ainsi que de leur potentiel agricole, une approche distincte sera employée pour les friches agricoles comparativement aux autres milieux naturels. Les friches incluses dans le PRMN sont, entre autres, les bandes riveraines, certaines terres vacantes, les pâturages, et les cultures fourragères, notamment celles en rotation.

Pour davantage d'informations, contactez Alexandra Gatien à l'adresse suivante :
(tech.aménagement@mrcmaskoutains.qc.ca).

Les seuils de 20% de friches sont informatifs et seront à mettre en perspective en fonction des activités agricoles. Ce seuil est également l'occasion pour la MRC de promouvoir, selon les opportunités, le maintien de l'agriculture fourragère, un type d'agriculture rare sur le territoire maskoutain.

Analyse de qualité des boisés

Le diagnostic des boisés a pris en compte les critères de connectivité, type, forme et taille, pressions environnantes, diversité végétale, rareté, âge etc. Pour davantage d'informations, contactez Alexandra Gatien à l'adresse suivante : tech.aménagement@mrcmaskoutains.qc.ca.

Niveaux de précision et validation terrain

Les analyses se basent sur différentes sources de données les plus à jour disponibles, notamment l'Atlas des basses-terres du Saint-Laurent.

La validation terrain n'est pas prévue dans le cadre de l'élaboration du PRMN. Cependant, lors de projets sur les milieux considérés dans le PRMN, les demandes de Certificat d'autorisation nécessaires pour pouvoir influencer le milieu demanderont une validation terrain via une caractérisation de l'habitat par un biologiste.

Parution des données pour les milieux humides et forestiers

Les données les plus récentes concernant le couvert forestier sur le territoire se base sur la dernière version du 4ème inventaire écoforestier paru en 2009 et mise à jour par Géomont en 2017 ainsi que la caractérisation des érablières de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) en 2018.

La délimitation des milieux humides date de l'inventaire de Géomont paru en 2019.

Actions à envisager dans la mise en oeuvre du PRMN

Un(e) participant(e) précise que certaines municipalités ont des règlements en vigueur qui ne correspondent plus aux volontés citoyennes actuelles. Elles obligent parfois l'entretien des pelouses ou autorisent encore des traitements contre les pissenlits et l'usage des pesticides dits "esthétiques". La MRC et le CRE Montérégie soulèveront ces notions lors de l'élaboration des stratégies de conservation.

Bandes riveraines, entretien et espèces exotiques envahissantes

Des inspections ont eu lieu au courant de l'année et un service d'accompagnement à la MRC est disponible pour les propriétaires désirant aménager leurs bandes riveraines. La réglementation n'a pas encore changé, mais son application est davantage surveillée sur le territoire, surtout en zone agricole puisque les municipalités gèrent les bandes riveraines en milieux urbains. La plantation d'arbustes en bandes riveraines amène donc à une interdiction de leur coupe.

Concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE), de nouvelles dispositions provinciales vont être mises en place pour pouvoir intervenir sur des surfaces limitées afin de freiner leur propagation sans nuire à l'entièreté de la bande riveraine. La MRC est consciente que l'interdiction totale des entretiens de bandes riveraines rendra l'adhésion des agriculteurs et agricultrices difficile.

Le PRMN ajoutera finalement à ses stratégies de conservation une action permettant de vulgariser les nouveaux règlements touchant à l'entretien des bandes riveraines. De plus, la MRC (service des cours d'eau) élabore actuellement un guide pour la délimitation et l'aménagement des bandes riveraines destiné à la population. Sa publication devrait être annoncée en 2022.

Qualité de l'eau

Les participant(es) estiment que les agriculteurs et agricultrices sont conscient(es) de leurs impacts sur les cours d'eau. Cependant, les événements de surverses des municipalités (autorisées parfois par le MELCC) viennent contrebalancer les efforts faits par les agriculteurs et agricultrices. Les surverses devraient être prises en compte dans l'étape des stratégies de conservation et qu'un suivi soit fait pendant la mise en oeuvre.

Accès publics

Cette notion n'est pas acceptée globalement par les propriétaires privés. Le PRMN ne compte pas obliger les propriétaires, mais espère pouvoir bonifier les accès existants et sensibiliser certain(es) propriétaires pour créer de nouveaux accès avec leur pleine adhésion.

Cohabitation avec les zones de conservation

Les organismes de conservation décrètent parfois une fermeture totale de leur territoire de conservation, empêchant certaines activités agricoles en lots partagés. La MRC prendra en compte ce partage nécessaire dans les stratégies de conservation afin d'assurer aux agriculteurs et agricultrices que la conservation sera prévue en concertation avec les activités nécessitant le passage aux travers des zones conservées en lots partagés.

Mesure des bandes riveraines, entre ligne des hautes eaux et talus

La MRC réfléchit à éventuellement simplifier l'application de la réglementation concernant la mesure de largeur des bandes riveraines à partir de la ligne des hautes eaux.

Cependant, les participant(es) proposent que la MRC laisse la chance aux agriculteurs et agricultrices de la MRC de s'approprier cette connaissance actuelle pour les prochaines années plutôt que de modifier l'application du règlement et de devoir à nouveau vulgariser l'information. De plus, les pertes de surfaces cultivées par cette nouvelle mesure peuvent engendrer des reprises de surface ailleurs sur le territoire, ce qui pourrait nuire aux efforts faits jusqu'à aujourd'hui.

Enfin, il est à noter que ces pertes de surfaces sont moindre par rapport aux amendes émises et peuvent être amorties par les prix des semences et par des subventions du MAPAQ via le programme PrimeVert. La MRC note également que ces règlements ciblent parfois des bandes riveraines qui doivent déjà être aux normes ou doivent respecter d'autres critères particuliers parfois limitants.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les pages ci-après, dressent un résumé de chacune des questions posées aux résident(es) de la MRC dans le sondage en ligne. Le questionnaire est disponible en annexes de ce document. Pour toute question ou commentaire au sujet de la consultation publique, contactez **Alexandra Gatien** à l'adresse suivante : tech.aménagement@mrcmaskoutains.qc.ca

Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e) ?

Au total, 206 réponses ont été enregistrées lors de ce sondage.

La majeure partie des répondant(es) (121, soit 58,74%) provient de la municipalité de Saint-Hyacinthe.

Saint-Pie est la seconde municipalité à regrouper le plus de réponses avec 16 répondant(es) (7,77 %).

Avec 13 répondant(es), Saint-Valérien-de-Milton est la troisième municipalité en termes de répondant(es) mobilisés (6,31%).

Tableau 2. Nombre et proportion des répondant(es) par municipalité.

Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e)?	Nombre de répondant(es)	%
Saint-Jude	1	0,49%
La Présentation	6	2,91%
Saint-Liboire	4	1,94%
Saint-Barnabé-Sud	4	1,94%
Saint-Bernard-de-Michaudville	4	1,94%
Saint-Damase	6	2,91%
Saint-Dominique	2	0,97%
Saint-Hugues	5	2,43%
Sainte-Hélène-de-Bagot	0	0,00%
Saint-Hyacinthe	121	58,74%
Saint-Louis	2	0,97%
Sainte-Madeleine	4	1,94%
Sainte-Marie-Madeleine	7	3,40%
Saint-Marcel-de-Richelieu	3	1,46%
Saint-Pie	16	7,77%
Saint-Simon	8	3,88%
Saint-Valérien-de-Milton	13	6,31%
TOTAL des répondant(es)	206	100%

Statut des répondant(es)

Sur les 206 répondant(es) au sondage, les citoyens qui n'ont donc pas sélectionné un des autres statuts représentent 77,2% des répondant(es), suivis par les agriculteurs avec 10,2% des répondant(es). 4,4% des répondant(es) ont été des élus municipaux.

Tableau 3. Nombre et proportion des répondant(es) par statut

Vous êtes...	Nombre de répondant(es)	%
Citoyen(ne)	159	77,2%
Agriculteur(rice)	21	10,2%
Forestier(ère)	1	0,5%
Élu(e)	9	4,4%
Promoteur(rice) industriel et résidentiel	0	0,0%
Représentant(e) d'un organisme	7	3,4%
Autre	9	4,4%
TOTAL des répondant(es)	206	100%

Impressions sur l'état des milieux naturels dans la MRC

Les répondant(es) estiment en majorité que les milieux humides se sont dégradés (66%), 25,7% pensent que leur état est resté stable tandis que 8,3% sont d'avis que l'état de ces milieux s'est amélioré.

Tableau 4. Perception de l'état des milieux naturels

Au cours des dernières années, avez-vous l'impression que les milieux naturels se sont :	Nombre de réponses	%
Dégradés	136	66%
Restés stables	53	25,7%
Améliorés	17	8,3%
TOTAL des répondant(es)	206	100%

Critères de conservation des milieux naturels

Pour répondre à cette question, les répondant(es) ont eu à sélectionner les critères qui selon eux sont importants à prendre en compte pour conserver les milieux naturels.

L'accès aux activités récréotouristiques et la capacité de rétention d'eau pour protéger des inondations n'ont pas été globalement retenues comme les critères les plus importants de conservation, ces derniers regroupant les plus faibles têt de sélection, respectivement 81 et 123.

Sur l'ensemble des réponses, il y a eu globalement très peu de différences entre l'importance des critères de conservation, mais on peut noter les deux critères dominants soit, la lutte contre les changements climatiques et la présence d'espèces animales et végétales en déclin.

Parmi les critères "Autre", le rétablissement de la biodiversité est le critère le plus important à considérer ainsi que la santé humaine aux abords des milieux naturels.

Tableau 5. Critères de conservation des milieux naturels

Selon quels critères un milieu naturel devrait-il être conservé ?	SCORE
1. Présence d'espèces animales et végétales en déclin	155
2. Connectivité avec d'autres milieux naturels (chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre)	145
3. Recharge des sources d'eau potable (contribution à la circulation vers et/ou à la rétention de l'eau dans les zones de prélèvement des eaux)	126
4. Capacité de rétention d'eau pour protéger des inondations	123
5. Bénéfices pour l'agriculture (contrôle des insectes ravageurs, pollinisation, réduction de l'érosion des sols, etc.)	129
6. Lutte contre les changements climatiques (séquestration de carbone, réduction des îlots de chaleur urbain, etc.)	157
7. Accès à des activités récréotouristiques	81
8. Capacité de filtration de l'air	130
9. Capacité de filtration de l'eau	141
Autre	145

Forces et défis du territoire de la MRC

Tableau 6. Principales forces et défis sur le territoire

Les participant(es) ont ici eu à classer les forces et défis proposés sur une échelle de 1 (grand défi) à 5 (grande force). Les résultats cumulés ont montré peu de différences entre les choix proposés.

Il ressort toutefois que la proactivité des organismes environnementaux est considérée comme la plus grande force du territoire tandis que l'effort de conservation des milieux naturels demeure le plus grand défi de la MRC.

Les principales forces ou défis de votre territoire concernant la conservation des milieux naturels sont :	SCORE
L'effort de conservation des milieux naturels	399
La proactivité des instances municipales en matière de conservation des milieux naturels	436
La proactivité des organismes environnementaux (OBV, OBNL, etc.)	609
Les réalités sociales et économiques	469
L'accès à l'information	492
L'engagement des propriétaires	405
L'accompagnement des producteurs agricoles en agroenvironnement	465

Autres forces et défis rapportés par les répondant(es)

Sur les 206 répondant(es) au sondage, 78 ont rapporté d'autres forces et défis. En voici le résumé :

FORCES

- La nouvelle génération agricole, éduquée à l'environnement et dynamique, amène des pratiques biologiques;
- Les comités de bassin versant sont très impliqués sur le territoire;
- La promenade Gérard Côté et le Parc des Salines sont des forces pour la MRC;
- La faculté de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe pourrait devenir le point central de projets de réhabilitation et d'entretien de la faune sur le territoire.

DÉFIS

- L'érosion éolienne est importante sur le territoire car les corridors forestiers et la végétalisation des séparations de cultures sont sous-représentés;

- Les municipalités n'adhèrent pas suffisamment aux projets environnementaux, malgré le manque d'eau et les changements climatiques;
- Le couvert forestier est trop faible, surtout en milieux urbains;
- Les personnes pratiquant des activités avec embarcations nautiques motorisées n'ont aucune législation à respecter et détériorent les berges en émettant un bruit important pour les riverains. Des activités motorisées sont de plus courantes aux abords de la prise d'eau de la municipalité de Saint-Hyacinthe;
- Les accès publics pour embarcations non-motorisées sont trop peu nombreuses;
- Les projets immobiliers ont (et l'étalement urbain également) encore l'avantage sur les projets de conservation, parfois à cause de pressions monétaires auprès des municipalités ou par les incitatifs municipaux comme la réduction de taxes;
- Les promenades riveraines polluent les rives et explique peut-être la réticence des propriétaires à offrir l'accès à leurs milieux naturels;
- Malgré la nouvelle génération d'agriculteurs et agricultrices, les municipalités autorisent encore les anciennes pratiques agricoles comme la surutilisation de pesticides;
- Dans l'ensemble, les agriculteurs, mais aussi propriétaires urbains, ne respectent pas les bandes riveraines;
- Les comités citoyen(nes) n'ont pas assez de pouvoir d'action;
- Les milieux naturels sont trop perçus comme des zones de loisirs, au détriment de la santé des milieux;
- La MRC n'a que le pouvoir d'inspecter les bandes riveraines tandis que la charge de la pénalité revient aux municipalités, ce qui complique leur normalisation;
- Les municipalités, notamment Saint-Hyacinthe, acceptent des surverses annuelles ayant un grand impact sur les milieux hydriques.

Attentes concernant la mise en place du PRMN

Pour répondre à cette question, les participant(es) ont eu à choisir parmi 12 attentes dont 1 destinée à proposer d'autres attentes.

La protection de la biodiversité animale et végétale, le respect de la réglementation environnementale en vigueur ainsi que favoriser la mise en place de pratiques agroenvironnementales sont les 3 attentes qui sont ressorties le plus souvent parmi les 206 réponses.

Les répondant(es) ayant sélectionnés la réponse "autre" estiment que le PRMN doit permettre de :

- Rendre plus strictes les lois encadrant le dézonage des terres agricoles au profit de l'étalement urbain;
- Ne pas donner publiquement accès aux milieux naturels;
- Réduire l'utilisation de pesticides, notamment le glyphosate;
- Informer les citoyen(nes) sur les subventions offertes pour les projets environnementaux divers;
- Rendre obligatoire le verdissement lors des nouveaux projets de développement;
- Développer les pistes cyclables;
- Restaurer les ponceaux défectueux;
- Éviter le recours à l'expropriation déguisée et assurer une concertation efficace avec les propriétaires et agriculteurs.

Tableau 7. Attentes envers le PRMN

Quelles sont vos attentes concernant la mise en place d'un Plan régional sur les MHH ?	SCORE
1. Sensibiliser les citoyens, propriétaires privés et élus au sujet de la conservation des milieux naturels	163
2. Protéger la biodiversité animale et végétale	168
3. Améliorer la connectivité entre les milieux naturels (ex. offrir des chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre)	116
4. Assurer le respect de la réglementation environnementale en vigueur	165
5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (ex. agrile du frêne)	138
6. Favoriser la mise en place de pratiques agroenvironnementales (ex. bandes riveraines élargies)	159
7. Assurer l'accès public aux milieux naturels	80
8. Lutter contre les changements climatiques (ex. contrer les canicules par les îlots de fraîcheur)	146
9. Améliorer la beauté du paysage	90
10. Amélioration de la qualité de l'air	119
11. Amélioration de la qualité de l'eau	154
12. Autre	116

Préoccupations envers la mise en oeuvre du PRMN

57 répondant(es) ont partagé certaines préoccupations quant à la mise en oeuvre du PRMN, notamment que le PRMN :

- Ne donne pas résultats concrets faute d'objectifs concrets et l'absence de la volonté politique;
- Ne garantisse pas la priorité de la conservation des milieux naturels vis-à-vis de l'étalement urbain;
- Fasse baisser la valeur foncière des terrains et que les propriétaires ne soient pas dédommagés;
- Permette l'accès aux milieux naturels et privés gratuitement aux citoyen(nes);
- Ajoutent de nouvelles restrictions sur les activités agricoles;
- Soit trop laxiste sur les pratiques agricoles polluantes, notamment l'utilisation abusive de pesticides;
- Soit aussi inefficace que la sensibilisation auprès des personnes pratiquant des activités nautiques sans respecter les limites de vitesse en vigueur, détruisant ainsi les berges;
- Ne protège pas le boisé de Castelnau ou les arbres matures de la rivière Yamaska voire plus généralement lors de projets immobiliers partout sur le territoire;
- Augmente encore la complexité règlementaire;
- Ignore les petits milieux naturels isolés;
- Doive être approuvé par les dirigeants et non par les citoyen(nes).

Ce qui pourrait être fait pour atténuer les préoccupations

66 réponses ont permis de faire ressortir les potentielles actions suivantes pour atténuer les préoccupations précédentes :

- Les propriétaires perdant l'usage de leurs terres devraient obtenir des compensations financières à la hauteur de leur perte et dont la somme est établie par un comité d'experts régionaux voire en collaboration avec le MELCC;
- La réglementation de la MRC et de la province doivent être harmonisées pour faciliter la mise en oeuvre du PRMN et le plan doit permettre de les appliquer concrètement;
- La MRC doit rassembler les municipalités autour d'une table d'harmonisation afin de leur permettre de développer une gestion concertée des milieux naturels;
- La MRC doit offrir un support aux propriétaires pour leur permettre de comprendre les règlements et d'adhérer au PRMN;
- La MRC doit encourager les citoyen(nes) à signaler les destructions illégales de milieux naturels;

- Un comité avec pouvoirs décisionnels devrait être créé pour assurer une mise en oeuvre efficace du PRMN et des représentant(es) de comités citoyens devraient en faire partie;
- Une meilleure sensibilisation doit être faite dans tous les milieux humains, autant dans les écoles qu'auprès des municipalités;
- L'ensemble des citoyen(nes) de la MRC devrait payer des taxes supplémentaires pour le respect de l'environnement;

Quelles actions posez-vous pour la conservation des milieux naturels ?

110 réponses ont été résumées ci-dessous :

- 24 répondant(es) ont mis aux normes tout(es) ou une partie de leurs bandes riveraines et y plantent des arbres et arbustes et/ou posent des gestes en faveur de la biodiversité (nichoirs et dortoirs pour la faune);
- Beaucoup de propriétaires préservent leurs arbres matures pour bonifier le couvert forestier;
- Éducation des proches et dans les écoles;
- Certaines mises en place de nichoirs et dortoir pour la faune, par les citoyen(nes) ont permis l'observation de plusieurs espèces comme :
 - le tyran huppé;
 - La mésange à tête noire;
 - L'hirondelle bicoloré;
 - Le merle bleu;
 - Le troglodyte des marais;
 - Chauves-souris (espèces indéterminées);
 - Rainette versicolore;
 - Couleuvres;
- La Ville de Sainte-Pie a récemment accepté en conseil de devenir amie du papillon monarque;
- Plantation de plantes indigènes, dont les arbres et arbustes, mais aussi de fleurs favorisant les insectes pollinisateurs;
- Certain(es) répondant(es) réduisent voire abolissent l'utilisation de pesticides dans leurs champs;
- Dépollution des sentiers lors d'expédition de randonnée;
- Certain(es) répondant(es) offrent des dons aux organismes de conservation et réduisent l'utilisation de machines polluantes dans leurs activités;
- Immersion en nature grâce aux associations de pêche et d'ornithologie locales;
- Participation dans les comités de bassin versant;
- Participation aux évènements de la fondation SÉTHY et dans les comités citoyens;

- Un(e) participant(e) a créé un étang favorisant la reproduction de la rainette versicolore;
- Subventions pour l'acquisition de filets anti-insectes afin de réduire l'utilisation de pesticides;
- Création du comité environnement étudiant de l'ITA;
- Les achats locaux sont privilégiés;

Quelles actions seriez-vous prêt(es) à poser pour la conservation des milieux naturels ?

93 répondant(es) se sont exprimé(es) sur cette question et sont prêt(es) à :

- Participer bénévolement à des projets d'aménagement (corvées et plantations) pour augmenter la superficie de milieux naturels via notamment la création d'une patrouille verte citoyenne;
- Participer financièrement par le paiement de taxes supplémentaires et via des dons à des organismes de conservation;
- Organiser des campagnes de sensibilisation en milieux scolaires;
- Mettre aux normes les bandes riveraines, surtout en milieu urbain, grâce au support financier, technique et éducatif des municipalités;
- Rédiger des ouvrages de vulgarisation et sensibilisation à l'importance de l'environnement naturel;
- Remplacer la pelouse par des espèces variées favorisant notamment les insectes pollinisateurs;
- Acquérir des terrains dédiés à la conservation à perpétuité;
- Installer des nichoirs et des dortoirs pour la faune;
- Utiliser des véhicules électriques;
- Participer à la bonification de la connectivité des milieux naturels en milieux urbains et péri-urbains;
- Participer à la conservation de la portion de rivière "le rapide-plat" à Saint-Hyacinthe;
- Arrêter l'utilisation d'embarcations à moteur durant certaines périodes de l'année et nettoyage contre la dissémination des EEE ;

Besoins pour réaliser ces actions

79 réponses ont été prises en compte pour cette question. Il ressort ici que :

- Des répondant(es) ont besoin d'un support technique pour l'installation de nichoirs à hirondelles noires;

- Un support pour connaître les règlements et effectuer les demandes d'autorisation serait un atout;
- Les répondant(es) ouverts à organiser des campagnes de sensibilisation ont besoin de panneaux d'interprétation le long des cours d'eau, dans les parcs et les espaces naturels accessibles;
- Les répondant(es) nettoyant régulièrement les milieux naturels visités auraient besoin de davantage de poubelles dans les parcs et les sentiers de randonnée;
- Offrir des subventions pour la protection des oiseaux;
- Le CCPEM a besoin de support financier pour initier ses projets;
- Un soutien psychologique et une table de discussion citoyenne peut-être utile pour rassurer les répondant(es) sur leurs pouvoirs d'action;

Vision idéale des milieux naturels

101 répondant(es) ont partagé leur vision idéale des milieux naturels dans 10 ans, c'est-à-dire au bout des dix années de réalisation du PRMN. Pour cette dernière question, les répondant(es) ont donc partagé les rêves suivants :

- Que les citoyen(nes) aient accès à milieux naturels en santé et interconnectés;
- Que l'agriculture soit entièrement biologique;
- Que la faune et la flore aient repeuplé leurs populations sans l'intervention de l'humain;
- Que les règlements environnementaux soient sous la responsabilité de la MRC plutôt que des municipalités;
- Que 20 à 30% des milieux naturels sur le territoire soient protégés, notamment la tourbière de l'Égypte;
- Que le territoire soit globalement desservi par les transports en communs et à vélo. Une piste cyclable pourrait d'ailleurs être faite sur les voies ferrées de la Montréal, Maine et Atlantique (MMA);
- Que l'étalement urbain et la densification des milieux urbains soient fait en fusion avec les milieux naturels;
- Que l'ensemble de la population voit inévitablement que les milieux naturels ont été restaurés;
- Que les aménagements de haies brise-vent, les bandes riveraines élargies et la notion de forêt urbaine nourricière (arbres fruitiers) soient des sujets courants et acceptés par les citoyen(nes);
- Que des boisés en périmètres urbains accueillent de nouveau de nombreuses espèces;
- Que les rotations de cultures de céréales et plantes fourragères soient une nouvelle norme en agriculture;

- Que la rivière Yamaska soit restaurée au niveau des berges et de la qualité de l'eau;
- Que des accès publics aux cours d'eau permettent de nouveau la baignade;
- Que les espèces exotiques envahissantes ne soient plus un problème pour l'environnement;
- Que des aménagements fauniques permettent la réhabilitation de merles bleus et d'autres espèces d'oiseaux sur l'ensemble du territoire (Les Produits Francoiseaux, François Frappier au 450 278-1449);
- Que les municipalités contactent systématiquement le CCPEM pour des projets environnementaux;
- Qu'une réelle concertation et collaboration entre municipalités permette de créer une route touristiques sensibilisation la population aux produits locaux et à certains milieux naturels remarquables;

ANNEXE | QUESTIONS DU SONDAGE

1. **Dans quelle municipalité êtes-vous situé(e)?**
2. **Vous êtes...**
3. **Au cours des dernières années, avez-vous l'impression que les milieux naturels se sont :**
4. **Selon quels critères un milieu naturel devrait être conservé ?**
 - 4.1. Présence d'espèces animales et végétales en déclin
 - 4.2. Connectivité avec d'autres milieux naturels (chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre)
 - 4.3. Recharge des sources d'eau potable (contribution à la circulation vers et/ou à la rétention de l'eau dans les zones de prélèvement des eaux)
 - 4.4. Capacité de rétention d'eau pour protéger des inondations
 - 4.5. Bénéfices pour l'agriculture (contrôle des insectes ravageurs, pollinisation, réduction de l'érosion des sols, etc.)
 - 4.6. Lutte contre les changements climatiques (séquestration de carbone, réduction des îlots de chaleur urbain, etc.)
 - 4.7. Accès à des activités récréotouristiques
 - 4.8. Capacité de filtration de l'air
 - 4.9. Capacité de filtration de l'eau
 - 4.10. Autre
5. **Les principales forces ou défis de votre territoire (municipalité, MRC, bassin versant ou région) concernant la conservation des milieux naturels sont... :**
 - 5.1. La proactivité des instances municipales en matière de conservation des milieux naturels
 - 5.2. La proactivité des organismes environnementaux (OBV, OBNL, etc)
 - 5.3. Les réalités sociales et économiques
 - 5.4. L'accès à l'information
 - 5.5. L'engagement des propriétaires
 - 5.6. L'accompagnement des producteurs agricoles en agroenvironnement
6. **Pouvez-vous identifier d'autres forces ou défis de votre territoire concernant la conservation des milieux naturels ?**
7. **Quelles sont vos attentes concernant la mise en place d'un Plan régional sur les milieux naturels ?**
 - 7.1. Sensibiliser les citoyens, propriétaires privés et élus au sujet de la conservation des milieux naturels
 - 7.2. Protéger la biodiversité animale et végétale
 - 7.3. Améliorer la connectivité entre les milieux naturels (ex. offrir des chemins naturels empruntés par les animaux et les plantes pour se déplacer d'un milieu à un autre)

- 7.4. Assurer le respect de la réglementation environnementale en vigueur
 - 7.5. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (ex. agrile du frêne)
 - 7.6. Favoriser la mise en place de pratiques agroenvironnementales (ex. bandes riveraines élargies)
 - 7.7. Assurer l'accès public aux milieux naturels
 - 7.8. Lutter contre les changements climatiques (ex. contrer les canicules par les îlots de fraîcheur)
 - 7.9. Améliorer la beauté du paysage
 - 7.10. Amélioration de la qualité de l'air
 - 7.11. Amélioration de la qualité de l'eau
 - 7.12. Autre
- 8. Avez-vous des inquiétudes ou appréhensions face au Plan régional sur les milieux naturels ? (ex. perte de valeur foncière, perte de jouissance des milieux naturels, complexité réglementaire, etc.)**
- 8.1. Oui
 - 8.2. Non
- 9. Veuillez préciser si vous avez répondu oui à la question précédente ?**
- 10. Qu'est-ce qui peut être fait pour atténuer ces préoccupations (ex. accompagnement, compensation financière, etc.) ?**
- 11. Quelle(s) action(s) posez-vous déjà pour la conservation des milieux naturels ?**
- 12. Quelles actions seriez-vous prêt(e) à poser pour la conservation des milieux naturels ?**
- 13. Auriez-vous besoin de soutien pour la mise en œuvre de ces actions ?**
- 14. Quelle serait votre vision idéale des milieux naturels dans 10 ans ? Faites-nous part ici de vos rêves.**